



www.fnte.cgt.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 6 JUILLET 2017

Le jeudi 6 juillet 2017 s'est tenu le Comité Technique Ministériel avec la présence en début de séance de la nouvelle ministre des Armées Madame Florence Parly.

En introduction, cette dernière nous a fait sa strophe sur son attachement pour les personnels militaires et civils du ministère et a adressé ses félicitations collectives pour le travail mené !

Fraichement sortie du secteur privé, la ministre nous a confirmé son habitude du dialogue social, qu'elle souhaite direct et ouvert. Sinon pour le reste pas de nouveauté, la continuité et la pertinence des politiques engagées par son prédécesseur seront de mise avec une approche des dossiers pragmatique et progressive. Le MINDEF ou « MINARM » devant être « un acteur majeur de la réforme de l'Etat ».

Puis sont venues les différentes déclarations liminaires (DL) dont celle des élus CGT*.

En réponse à l'ensemble des DL, la ministre s'est montrée gênée de ne pas connaître certains dossiers, étant dans l'incapacité de répondre à certaines interrogations et en a renvoyés d'autres à l'ordre du jour. D'ailleurs si elle avait des réponses, la ministre ne peut rien dire car rien n'est décidé.

Budgétairement, le contexte est contraignant et l'état des finances publiques laissé par l'ancien gouvernement ne permettra pas grand-chose, oubliant vite que le nouveau Président de la République a contribué à cet état. Par contre elle s'est engagée à faire de son possible pour « protéger » notre ministère.

Textes sur les ouvriers de l'Etat

Il s'agit de la première vague de mise à jour des textes consécutive à la réforme du statut ouvrier publiée en fin d'année 2016.

Concernant les 6 instructions relatives aux ouvriers de l'état,

Sur l'instruction relative à l'intégration des ouvriers de l'état des professions graphiques au sein des professions ouvrières. **La CGT a voté favorablement.**

Sur les cinq autres instructions, à savoir :

- instruction 154 relative à la nomenclature des professions ouvrières,
- instruction 311293 relative aux conditions d'avancement des ouvriers de l'état du ministère de la défense,
- instruction 30728 relative à la classification des techniciens à statut ouvrier,
- instruction 312130 relative aux dispositions particulières applicables aux techniciens à statut ouvrier,
- instruction 13472 fixant les dispositions applicables aux chefs d'équipe du ministère de la défense

La CGT s'est abstenue.

En effet la CGT ne peut balayer d'un trait, la lutte de milliers d'ouvriers de l'état à l'appel de plusieurs organisations syndicales dont la CGT pour le maintien des bordereaux de salaires ouvriers.

Nous ne pouvons pas valider non plus la suppression de 54 professions ouvrières dont certaines ont fait l'objet de prolongement au HCB récemment (OTI, SUPPLY-CHAIN).

On peut citer aussi l'abandon de la désignation des jurys d'essai d'embauche par les organisations syndicales.

Si des avancés existent, 9ème échelon pour certains, prime de rendement sur le 5ème échelon, création du HGN, du HCD, de très nombreux ouvriers de l'état ne verront pas ou peu leur déroulement de carrière s'améliorer dans les prochaines années. Pour la CGT, si l'avenir des OE est en danger, il faudra chercher du côté de l'administration mais aussi d'organisations syndicales bienveillantes à l'égard de cette réforme.

Télétravail

Dossier suivi de près par la CGT quant à ses modalités de mise en œuvre, le télétravail porte comme question prioritaire celles des conditions de travail des salariés qui y seront soumis et la préservation de leur santé. Nous rappelons que l'employeur est soumis à une obligation de résultat quant à la bonne santé au travail de ses agents. Ainsi, les préoccupations exprimées par la CGT sur ces points trouvent un écho dans les modificatifs proposés : introduction d'une présomption d'imputabilité au service en cas d'accident et possibilité de visite sur d'une délégation du CHSCT sur le lieu de télétravail.

En outre, le texte élargit le bénéfice de cet aménagement à tous les statuts de personnels civils.

La CGT approuve le projet d'arrêté.

Bilan social

La CGT a profité de la remise officielle du bilan social 2016 pour marquer son inquiétude face au maintien d'une moyenne d'âge élevée du personnel civil (plus de 47 ans). Il est en effet urgent d'anticiper les nombreux départs en retraite qui vont s'étaler sur les prochaines années. Il est urgent de reprendre des recrutements externes qui permettront à nouveau d'envisager une transmission et une préservation à long terme des savoirs et savoir-faire des personnels civils.

Complémentarité PM/PC

La première année de mise en œuvre est encourageante et demande confirmation ainsi que volontarisme de la part de certaines chaînes d'emploi. Il n'empêche que la notion de « mobilité obligée » promue par la DRH-MD ne peut faire office de ligne de conduite à long terme. L'égal accès, indifférencié, à des fonctions qui ne procèdent pas du métier des armes est un droit. L'exercice de ce droit ne saurait être soumis à une obligation de mobilité. La mobilité forcée ne va pas dans le sens de l'amélioration de la condition des personnels.

Conclusion

La volonté du ministère des finances de réduire les dépenses de notre ministère de 850 millions d'euros, rendue publique quelques jours à peine après ce CTM, ne peut qu'inquiéter. Notre déclaration liminaire a pointé ce danger et hélas, les faits nous ont donné rapidement raison.

Dans un contexte où la France tient à tenir ses engagements opérationnels pour faire plaisir à la Maison Blanche, parions que les économies vont se faire encore sur le dos des agents et de leurs conditions de travail. Rémunérations, moyens matériels, soutien général, état des infrastructures autant de domaines qui ont subi de graves coupes budgétaires dans le passé et sont d'ores-et-déjà dans le viseur pour l'avenir.

***Elus CGT : Frederic Mathieu PFAF CO Rennes, Didier Pornin BA 273 Romorantin et Pierre Jouvhomme BA110 Creil**